

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

**Herausgeber:** Aînés

**Band:** 2 (1972)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Informations sociales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

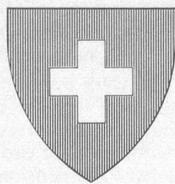
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# AVS



## Patience et longueur de temps...?

L'AVS est à l'ordre du jour, ces temps-ci. En attendant le verdict des Chambres fédérales en tout cas. Après, on verra... C'est aussi l'heure des critiques plus ou moins acerbes, reconnaissions-le. Il y a, bien sûr, des rentiers AVS qui savent ce qu'ils doivent à leur institution ; qui savent ce que l'institution leur a apporté. Il en est d'autres, en minorité sans doute, qui oublient sa récente introduction pour lui adresser d'amer reproches.

D'aucuns vont même jusqu'à prétendre que les nouvelles dispositions, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain, consacreront la disparition des rentes complémentaires. Nous aimerais, aujourd'hui, préciser qu'il n'en est rien. Les rentes complémentaires, qui portent d'ailleurs fort bien leur nom, ont fait l'objet, depuis leur création, d'aménagements nombreux. Profitables aussi. Substantiels encore. Leur montant a régulièrement augmenté, en fonction même des augmentations des rentes ordinaires. Et c'est normal : à mesure que l'on élève le plancher, le plafond doit parallèlement s'élever si l'on veut que la pièce conserve sa hauteur réglementaire...

Lorsque les rentes ordinaires seront à leur nouveau niveau, l'an prochain, la limite de revenu des rentes complémentaires atteindra un nouveau sommet, que personne ne peut fixer en ce mois de mai pour la bonne raison que l'on n'est point encore entré dans le détail desdites. D'autre part, lorsque la Confédération aura jeté les bases de la formule 1973 en la matière, les cantons — comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant d'ailleurs — y ajouteront leur grain de sel à des fins d'amélioration.

Cela ne veut donc pas dire que les rentes complémentaires disparaîtront, loin de là. Certes, on admet qu'elles mourront un jour de leur belle mort, mais on admet un délai d'une vingtaine d'années avant d'en arriver là. On a donc tout le temps d'améliorer le système, n'est-ce pas ?

### Economiquement faibles

Les rentes ordinaires de l'an (de grâce) 1973 couvriront un minimum vital, d'après ce que l'on sait aujourd'hui. Mais elles couvriront ce minimum vital pour ceux qui « toucheront » une rente maximum. Les autres devront évidemment se contenter de prestations inférieures, qu'il faudra partiellement combler au moyen des rentes complémentaires.

On peut rêver, bien sûr, d'une AVS moins compliquée sur le plan de la technicité, où toutes les rentes seront au même taux. Il y aurait ainsi là moyen de compenser des « salaires inférieurs » par une retraite égale pour tous. Tant il est vrai que ce sont justement les bénéficiaires de bas salaires qui obtiennent aussi, par la suite, des rentes de moindre importance. Puisqu'on s'est arrêté, par paliers successifs, à des plafonds dûment chiffrés et que l'on a fait jouer, pour les salaires supérieurs, la notion sacrée de solidarité, pourquoi ne pourrait-on pas en arriver, une fois ou l'autre, à des rentes uniques, toutes égales au maximum ? La solidarité y trouverait mieux son compte.

Pour le moment, ce n'est qu'un rêve. En sachant aussi que l'on passe assez fréquemment du rêve à la réalité, pour peu que le rêve ne s'en éloigne pas trop au départ... Peut-être qu'en rêvant tous un peu plus, le pas sera franchi dans un avenir plus ou moins proche.

Il n'empêche que l'on n'est pas loin de cette situation (utopique ?) par le biais des rentes complémentaires, qui offrent aux rentiers les moins privilégiés des versements mensuels supérieurs, et souvent largement, aux montants qui leur sont dus en vertu de la loi sur l'AVS tout court. Il y a là compensation, incontestablement, solidarité aussi, puisque la caisse de l'AVS est alimentée dans une notable mesure par les cotisations prélevées sur les salaires de Fr. 22.000.— par an et plus, dont les bénéficiaires recevront une rente maximum déjà. C'est la stricte vérité : celui qui a gagné pendant 45 ans Fr. 100.000.— par an, cela dit pour prendre tout de même un exemple significatif, même si la logique n'y trouve pas tout à fait son reflet, recevra, à 65 ans, la même rente que son voisin au salaire de Fr. 22.000.—. La loi parle évidemment de « revenu annuel moyen déterminant », mais cela ne change absolument rien au principe que nous énonçons ci-dessus. Tout au plus lui apporte-t-elle un léger correctif qui, à ce niveau de traitement, ne veut pas dire grand-chose.

### Seulement voilà !

La solidarité joue donc avantageusement dans le domaine des rentes AVS. Bon ! Encore faut-il savoir que tel est bien le cas. On a l'air d'insister sur ce point ? Pourquoi pas ? Il nous paraît suffisamment important pour user toute notre salive à convaincre nos interlocuteurs et nos interlocutrices des bienfaits de la réalité. D'une réalité qu'ils continuent parfois d'ignorer, en dépit des pressions que nous exerçons sur eux depuis quelques mois déjà.

Tous les lecteurs d'« Afnés », aujourd'hui, connaissent l'existence des rentes complémentaires. On s'en félicite. Mais nous sommes bien persuadé que certains d'entre eux n'ont pas encore entrepris les démarches nécessaires pour en obtenir une — s'ils y ont droit — pas plus qu'ils ne sont intervenus auprès de leur agent communal AVS — ou du service des œuvres sociales de leur ville — pour requérir le remboursement partiel de leurs (importants) frais de guérison... Nous ne le répéterons jamais assez : en usant des dispositions de la loi, les personnes du Troisième Age ne sont pas toujours aussi « préteritées » qu'on le dit. Nous savons d'ailleurs que bon nombre d'entre elles en ont fait la démonstration. C'est aux autres que nous nous adresserons donc plus particulièrement en les invitant à agir sans plus tergiverser. Elles ont toutes dit et répété dans leur tendre enfance cette phrase fameuse : « Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira t'à toi ! » Eh bien, qu'elles la transposent tout simplement en se disant et en répétant : « Si l'AVS ne vient pas à moi, j'irai à l'AVS ! »

Etant entendu que notre « sécurité sociale » en vaut bien d'autres, même si elle paraît, à première vue, couvrir des besoins en nombre plus limité. Etant aussi entendu, répétons-nous, que les agents AVS ne peuvent pas toujours se substituer aux ayants droit pour établir leur requêtes. Aux derniers nommés de combler cette lacune, comme la loi le leur prescrit par ailleurs.

C'est un peu pour vous, Madame, qui dites bien haut qu'on n'a qu'à vous donner ce qui vous est dû. Mais comment estimer ce qui vous est dû — sans doute — si vous n'avertissez pas vous-même les organes AVS de votre situation réelle ?

C'est un peu pour vous aussi, Monsieur, qui vous plaignez de l'insuffisance de votre rente (ordinaire) sans vous être inquiété d'un éventuel complément.

Lecteurs et lectrices, c'est bien compris : Vous devez agir ! Vous devez vous renseigner. Vous devez remplir les formules qui vous permettront d'arrondir vos fins de mois !

Paul-Armand Olivier

# Spécial-vacances sociales

Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements nécessaires pour partir en vacances dans les meilleures conditions et aux meilleurs prix possibles. Nous ne vous parlerons ici que des vacances et institutions organisatrices dont nous avons pu constater le sérieux de l'organisation et la qualité de la « marchandise » offerte. Cela ne signifie en aucun cas que les autres agences de vacances ne sont pas valables. Simplement, nous pouvons vous garantir qu'avec les adresses proposées, vous serez satisfaits (voir aussi notre reportage, pages 5-7).

## Petit aide-mémoire en guise d'introduction

- \* Dans certains cas, on vous demandera un certificat médical; cette précaution ne doit pas être considérée comme un obstacle mais plutôt comme une bonne occasion de savoir à quoi en est sa santé.
- \* Dans le même ordre d'idée, attention à l'altitude: votre médecin vous confirmera que l'altitude (au-dessus de 1200 m) accroît les risques de malaise.
- \* Dès que vous avez choisi un lieu de séjour, inscrivez-vous au plus vite, car les prix étant bas, les places seront rares. Inscrivez-vous même si vous n'êtes pas certain de partir: il vaut mieux se désister au dernier moment que d'hésiter et de ne plus trouver de place.
- \* Le personnel d'accompagnement et d'encadrement des séjours que nous vous proposons est « étudié pour »: une permanence médicale est assurée sous forme d'un médecin ou d'une infirmière; les autres accompagnants sont au courant des désirs... et des petits problèmes des aînés.



**CFF**

Voyager  
comme  
je l'entends,  
où et quand je veux!

Grâce à l'abonnement pour demi-billets pour personnes âgées, vous pouvez, Madame (si vous avez plus de 62 ans), Monsieur (plus de 65 ans):

- acheter des billets à moitié prix pour le train, le bateau et le car postal;
- bénéficier de cette facilité durant toute l'année, sans restriction;
- vous accorder les priviléges de l'abonné général en achetant n'importe quand une carte complémentaire;
- obtenir une réduction sur les prix des voyages organisés.

**Prix: Fr. 60.— au lieu de 300.—**

**Cartes complémentaires      2<sup>e</sup> classe      1<sup>re</sup> classe**

Pour 3 jours d'abonnement général:	Fr. 50.—	Fr. 75.—
Pour 5 jours d'abonnement général:	Fr. 70.—	Fr. 105.—
Pour 10 jours d'abonnement général:	Fr. 120.—	Fr. 180.—

Prospectus et commande auprès de toutes les gares et agences de voyages.



## Pro Senectute vous offre :

La Fondation pour la vieillesse vient d'ouvrir un secrétariat des vacances romandes. Maupas 51, 1004 Lausanne, tél. (021) 35.85.05. On peut s'y inscrire pour les séjours suivants:

**LUGANO**, 6-16 oct. 1972: Séjour dans un hôtel tout confort, eau courante, chambres à 2 lits (supplément de Fr. 20.— pour chambre à 1 lit).

**LUGANO PARADISO**, 6-16 oct. 1972: Faubourg de Lugano, à 2 minutes du lac, parcs, promenades, climat doux, dix jours dans un hôtel tout confort, terrasse sur le toit, jardin, bassin de natation, toutes les chambres avec eau chaude et froide, téléphone. Organisation d'excursions. Prix, pension complète, taxes et service compris (le voyage n'est pas compris dans le prix). Chambre à 2 lits: Fr. 260.—; idem avec bain: Fr. 290.—; supplément pour chambre à 1 lit: Fr. 20.—.

**SORNETAN** (Jura bernois), 25 juin-1<sup>er</sup> juillet 1972: Séjour réservé aux personnes physiquement handicapées. Les bâtiments et les alentours sont aménagés pour permettre aux personnes handicapées de se mouvoir facilement: dimensions des portes, ascenseurs, terrasse, allée. Prix (voyage non compris): chambre individuelle Fr. 175.—, chambre à deux lits Fr. 150.—. Ce prix comprend la pension complète (sans boissons), une excursion, diverses activités et animation avec la collaboration d'une ergothérapeute. Permanence médicale assurée.

**SAINT-AYGULF** (Côte d'Azur), 10-19 juin 1972, 23 sept.-2 oct. 1972: A 6 km de Saint-Raphaël et 20 km. de Saint-Tropez. Village de vacances abrité sous les pins, à 200 m de la plage; nombreuses possibilités: loisirs, baignades, promenades, contacts avec des vacanciers de tous pays. Prix: Fr. 280.—, comprenant: le transport dès Genève, en wagon-couchette; la pension complète, boissons non comprises (mais pas obligatoires); deux excursions en car (repas et boissons compris). 4 accompagnateurs et une infirmière.

Le Secrétariat de Pro Senectute renseigne.

## Le Mouvement des Aînés propose :

**Quatre jours à PARIS**, 17-20 mai 1972: voyage et pension complète: Fr. 185.—.

**Vacances à SIERRE** (Valais): Départs les 28 mai, 11 juin, 3 sept., 17 sept., retours les 10 juin, 25 juin, 16 sept., 30 sept. Pension complète (taxes et service compris) Fr. 310.—, voyage non compris (possibilité de billets collectifs).

**Vacances au DANEMARK** (Vigsø), 29 août-12 sept. 1972: 1000 m de la plage (mer). Pension complète pour 14 jours env. Fr. 300.—. Le prix du voyage n'est pas encore fixé. Les intéressés seront informés à temps.

**Vacances à CATTOLICA** (Adriatique): 2 semaines en hôtel tout confort. Pension complète, repas pendant le voyage. Prix: Fr. 390.—, Fr. 380.— (abonnement CFF-AVS). Départs: 28 mai, 11 juin, 3 sept., 17 sept.; retours: 10 juin, 25 juin, 16 sept., 30 sept.; voyage en car ou en train.

**Vacances à EYSON** (près d'Evolène, Valais): 2 semaines en hôtel. Pension complète (taxe et service compris) Fr. 310.—, voyage non compris (possibilité de billet collectif). Départs: 28 mai, 11 juin, 3 sept., 17 sept.; retours: 10 juin, 25 juin, 16 sept., 30 sept.

**Vacances au LOUVERAIN** (Val-de-Ruz, Les Geneveys-sur-Coffrane), 13 au 20 août 1972 (8 jours): Fr. 180.—, voyage, pension et animation. **Vacances pour personnes handicapées à FÉCHY**, 21-27 sept. 1972: Pension complète, animation et personnel soignant: Fr. 150.—.

Le Mouvement des aînés vous donnera les renseignements complémentaires à Couchirard 4, 1004 Lausanne, tél. (021) 25.84.71

## Pro Senectute-Fribourg organise :

Un séjour de 12 jours, 21 août-1<sup>er</sup> sept. 1972, aux **CHEVALLEYRES-SUR-BLONAY**, dans la maison de vacances « Le Maillon ». Ce site (750 m.) offre de merveilleux buts de promenades. Moyens de communication excellents et faciles. Prix: Fr. 260.—, pension complète (sans boisson) en chambre à 4 et 2 lits, excursions (car et bateau), jeux, films, musique, etc.

Renseignements et inscription (jusqu'au 30 juin): Fondation pour la vieillesse, 6, rue Abbé-Bovet, 1700 Fribourg, tél. (037) 22.41.53.

## La Fondation neuchâteloise pour la vieillesse suggère :

Deux séjours au **LOUVERAIN**, centre de vacances neuchâtelois, situé aux Geneveys-sur-Coffrane, 29 mai-5 juin, 5 juin-12 juin: 7 jours dans un cadre jurassien, très reposant. Prix indicatif: Fr. 150.—. 28 août-2 sept., 11 sept.-16 sept.: 5 jours. Prix indicatif: Fr. 100.—. Le Louverain est une maison idéale pour les vacances en groupes. Chambres à 2 lits, cafétéria, cuisine adaptée aux besoins (régimes). Une auxiliaire Croix-Rouge et plusieurs jeunes animateurs bénévoles veilleront au bien-être des hôtes. Une animation sera prévue pour ceux qui le désirent: bricolage, gymnastique, cartes, promenades, etc.

Un séjour à **SORNETAN**, centre de vacances du Jura bernois. Même cadre et même type d'accueil qu'au Louverain. 12 juin-17 juin: 5 jours. Prix indicatif: Fr. 100.—. La question du prix de pension sera traitée

directement à l'inscription. Renseignements et inscriptions: Fondation pour la vieillesse, secrétariat cantonal, Parcs 11, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 24.56.56.

#### **Et, pour terminer, un voyage :**

Pro Senectute et « La Pomme » vous invitent à découvrir l'Italie: grand voyage en train spécial, avec un programme spécialement conçu pour les personnes âgées: huit journées merveilleuses à **ROME - CAPRI - NAPLES - MILAN**, 7 au 14 mai (semaine de l'Ascension). Un prospectus alléchant vous attend dans tous les bureaux de la Fondation pour la vieillesse. Prix: à partir de Fr. 499.— (classe touristique, confort agréable; excursions à volonté).

Voilà. Ce n'est pas le choix qui manque. Et nous sommes sûrs que les 27 possibilités de vacances qui viennent de vous être présentées sauront satisfaire les plus exigeants.

#### **A votre service... même pendant les vacances**

Nous nous sommes livrés à une enquête en Suisse romande, afin de vous présenter, comme promis, tous les moyens à disposition permettant d'éliminer les obstacles éventuels.

Voici une liste de bonnes adresses.

Plaie d'argent n'est pas mortelle, dit le proverbe. En effet, si votre situation financière est trop précaire pour vous offrir des vacances sans déséquilibrer votre budget, n'hésitez pas à vous ouvrir de ce problème auprès des services sociaux.

#### **GENÈVE**

Bureau d'aide sociale, Taconnerie 5, 1204 Genève	(022) 24.92.67
Centre social protestant, prom. St-Antoine 20	(022) 26.03.50
Caritas, rue Conseil-Général 6	(022) 24.23.80
Bureau d'information sociale, rue Verdaine 13	(022) 24.89.39

#### **VAUD**

Pro Senectute, Maupas 51, 1004 Lausanne	(021) 35.85.55
Centre social protestant, Georgette 8	(021) 20.56.81
Caritas, Prés-du-Marché 3	(021) 20.34.61
Centrale d'information, Sallaz 8	(021) 22.96.54

#### **VALAIS**

Pro Senectute, N.D. des Marais 15, 3960 Sierre (donnerez les renseignements complémentaires)	(027) 5.26.28
---	---------------

#### **FРИBOURG**

Pro Senectute, rue Abbé-Bovet 6, 1700 Fribourg	(037) 22.41.53
--	----------------

#### **NEUCHATEL**

Pro Senectute, rue du Parc 27, 2300 La Chaux-de-Fonds	(039) 23.20.20
Parcs 11, 2000 Neuchâtel	(038) 24.56.56
Centre social protestant, Parcs 11, 2000 Neuchâtel	(038) 25.11.55

#### **JURA-SUD**

Pro Senectute, rue Alex-Schöni 18, 2500 Biel	(032) 7.25.24
--	---------------

#### **JURA-NORD**

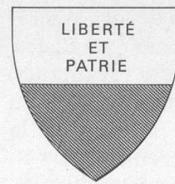
Pro Senectute, av. de la Gare 49, 2800 Delémont	(066) 22.30.68
---	----------------

#### **Si vous avez des animaux...**

... les adresses suivantes vous seront utiles:

Société vaudoise pour la protection des animaux, 25, rue des Terreaux, 1003 Lausanne, tél. (021) 23.09.58.

Cette adresse vous donnera tous les renseignements complémentaires, notamment les adresses des pensions pour animaux et celles des sections de Nyon, Genève et Sierre.



Le Service des œuvres sociales de La Tour-de-Peilz a pris son courage à deux mains et s'est lancé dans une enquête sociologique auprès de toutes les personnes âgées de la localité, afin de mieux discerner les besoins les plus pressants.

Dès que les résultats furent connus, les responsables se sont mis au travail pour essayer de réaliser quelques-uns des souhaits émis. Ils ont notamment envisagé la création d'un centre de loisirs pour personnes âgées. L'affaire est déjà en route: la fondation a été constituée, le capital de départ a été fourni, notamment par une dame généreuse et pleine d'idées et d'enthousiasme. Actuellement, le comité étudie les réalisations des autres pays, car il n'existe encore rien de tel en Suisse. Bravo et bon travail!

#### **Bravo!**

Deux restaurants de Lausanne, le Continental-Hôtel et le Café Vaudois, accordent 12% de réduction à toute personne «en âge AVS». Souhaitons qu'un tel exemple soit largement imité.



Il convient de rappeler aux bénéficiaires de l'AVS qu'ils peuvent recevoir dans tous les cinémas genevois une carte de légitimation leur donnant droit à des places au prix unique et modique de 3 francs.

Plus de 66.000 billets ont été vendus en 1971, permettant à de nombreuses personnes d'utiliser cette possibilité de culture, offerte depuis 1970 déjà par les cinémas de Genève.

A quand une semblable initiative dans les autres villes de Suisse romande ?

\* \* \*

La gymnastique prend de l'ampleur (ski et natation sont désormais au programme régulier) et les progrès sont manifestes: on fait les exercices debout, on prend de l'assurance, on s'achète un training et des pantoufles de sport.

## **L'avantage du 3<sup>e</sup> âge**

Nous accordons 12 % de réduction à tous les repas pour vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes dans «l'âge AVS»!

## **Café Vaudois & Continental-Hôtel**

20 63 71

Lausanne 20 15 51



Non, monsieur... Ce n'est pas le zoo qui vous répond, mais presque... presque... (Dessin Ramon Sabatès)

La Salle centrale qui abritait les évolutions de ces dames jusqu'à ce jour ne suffit plus à « caser » les 1500 gymnastes. C'est pourquoi la prochaine démonstration (600 exécutants) aura lieu le jeudi 25 mai, à 14 h. 30, en la Salle des sports du Stade du Bout-du-Monde (rien que ça!) ... et il y aura de la place pour des spectateurs qu'on attend nombreux.

Merci à la ville de Genève de mettre une telle salle à disposition et félicitations aux services sociaux et à leur département technique qui contribuent avec enthousiasme et compétence au succès de ce cinquième anniversaire de la gymnastique genevoise pour personnes âgées.

\* \* \*

Les 13, 14 et 15 octobre prochain, le Palais des Expositions sera le cadre d'une manifestation grandiose et inédite: un Festival Belle Epoque.

Ce festival sera précédé de semaines d'information. Il est dû à l'initiative hardie (à soutenir) de la Fédération des clubs d'aînés du canton de Genève et autres groupements et associations s'occupant des personnes âgées.

Nous en reparlerons plus longuement dans le prochain numéro. En attendant, voici les buts de ce festival:

Informer la population genevoise des problèmes du Troisième Age;

Démontrer la vitalité et la jeunesse d'esprit des retraités;

Créer un courant de solidarité entre les groupes d'âge;

Obtenir les fonds nécessaires à la création de nouveaux clubs et à l'amélioration des clubs existants.

Avouez que ce programme est tentant. En vérité, là derrière se cachent des choses encore plus alléchantes. Patience: ce sera pour le prochain numéro.

## Suisse allemande

Nous avons été heureux d'apprendre que la Suisse allemande organise aussi des cours de préparation à la retraite. La formule est un peu différente de celle de Suisse romande: cela se passe au cours d'un week-end durant lequel on discute en commun des divers thèmes proposés. Par exemple, du 7 au 11 février passé, au Centre d'études et de rencontres de Boldern-Männedorf, près de Zurich, on a abordé les sujets suivants:

- Comment assumez-vous votre retraite ?
- Transformations et adaptations physiques et psychiques du Troisième Age;
- Questions politiques concernant les aînés.

A côté de cela, des loisirs variés étaient offerts aux participants: jeux, films, promenades, etc.

Merci à Mlle Anne Girard, de Pully, de nous avoir rapporté un précieux écho de cette rencontre.

## Surdit 

Pour nous faciliter les démarches, veuillez préciser dans le bon ci-dessous que vous nous retournez :  
(Soulignez ce qui convient).

## BOUVIER Fr res

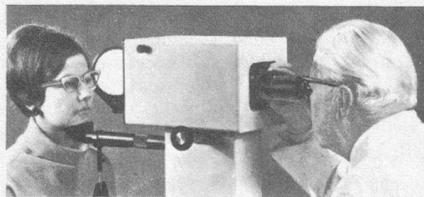
Lunettes et appareils acoustiques  
43 bis, avenue de la Gare, 1000 Lausanne  
Téléphone 021/23 12 45

Vos verres sont-ils toujours

adapt s   votre vue?

Votre opticien  
spécialiste  
examinera avec  
vous tous les  
probl mes de  
vos lunettes

renens optique  
Rue Neuve  
(Grand-H tel)  
1020 RENENS  
T l. 021 - 34 17 25



R. Peytrignet, opticien qualifi   
Membre de l'Association Suisse  
des Opticiens. Membre de la  
Soci t  d'Optom trie d'Europe

**Membres AVS, AVIVO,  
personnes âg es,  
nous pensons   vous !**

## 6 jours   Nice

dans un grand h tel directement  
au bord de la mer, pension  
compl te durant 3 jours, et  
demi-pension durant les 3 autres  
jours (sans le repas de midi),  
voyage en car moderne et  
confortable, aller par la France  
et retour par l'Italie pour le prix de

**Fr. 315.—**

tout compris. Demandez sans  
engagement et gratuitement  
le catalogue dtaill .

De plus, nous organisons des  
**excursions d'un jour** avec tarifs  
sp ciaux pour vous, demandez  
notre brochure dtaill .

Renseignements et inscriptions  
  votre agence habituelle ou  

## VOYAGES LE COULTRE

1188 Gimel   021/74 30 36  
Marterey 15 1005 Lausanne   021/22 14 43

Selon les nouvelles dispositions, toute personne  
b n ficiant de l'**AIDE COMPLEMENTAIRE DE  
L'AVS** de Beau-S jour ou Clarens, a le droit de recevoir  
un appareil de surditi  SANS FRAIS, ceci apr s  
certificat m dical.

B n ficiiez-vous de l'aide compl. AVS OUI/NON

NOM :

ADRESSE :

VILLE :

AGE :